

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Bérenghère BASTIDE et Raoul L'HERMINIER, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton des VANS lors de la Commission Permanente du 11 avril 2016 :**

**1 000 €** au profit de deux auto-école du canton dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » pour l'accompagnement de 2 jeunes, porteurs d'un projet socio-professionnel accompagné par le réseau des missions locales,

**1 465 €** répartis au profit des communes de Joyeuse et les Vans et de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux,